

**APPROCHE PHILOSOPHIQUE DE LA NOTION DE RESPECT**  
**Danielle MOYSE – Professeur de Philosophie, chercheur associé à l'IRIS**  
**(Institut de Recherche Interdisciplinaires sur les Enjeux Sociaux)**

**Danielle MOYSE**

Comment se faire respecter lorsqu'une déficience physique ou mentale rend difficile l'accès à l'indépendance, et pourquoi respecter ceux dont on dépend alors ? Pourquoi respecter les autres et s'en faire respecter à son tour lorsqu'ils ont besoin d'un tiers pour pallier une infirmité ? Comment, en d'autres termes, établir entre les hommes et les femmes que leur condition de santé place en situation de dépendance et ceux qui les accompagnent, des relations de respect mutuel ?

En effet, si l'on remonte à l'origine du mot "*respect*" dont nous pouvons prendre connaissance dans le dictionnaire étymologique de Jacqueline PICOCHÉ<sup>1</sup> par exemple, nous nous apercevons que ce mot appartient à une famille de termes dont la racine indo-européenne *Spek* signifie "*contempler, observer*" ; racine que nous retrouvons en germanique, dans une forme de l'ancien haut allemand *speha* qui veut dire "*observation attentive*". De sorte que "*respectare*", en latin, a pour sens "*prendre en considération*" et "*respectus*", "*considération*". Ainsi, le respect renverrait d'emblée à la façon de *voir* l'autre, en d'autres termes au *regard* que nous portons sur lui. Car regarder vraiment, c'est prendre en garde. "*Regard au moyen âge, c'est garde, égard, attention, considération*", note le philosophe François FEDIER, avant d'ajouter : "*révérer, c'est très exactement avoir égard. Révérer, même préfixe que regarder.*"<sup>2</sup>

Or, comment réussir à se faire respecter quand on n'est pas considérable ? Et pourquoi considérer ceux qui ne sont pas considérables, tout au moins au sens habituel que nous donnons à ce terme ? Il faut effectivement souligner l'ambiguïté significative du mot "considérable" : il signifie "qui peut être considéré" (comme aimable veut dire "qui peut être aimé", ou mangeable "qui peut être mangé") ou bien (et ce sens a souvent prévalu) "qui a de l'importance".

Or, une telle ambiguïté ne laisse-t-elle pas *entendre* que nous ne jugeons considérables, dignes de considération, c'est-à-dire *respectables*, que ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont de l'importance ? Et cette importance ne se mesure-t-elle pas généralement à l'échelle du pouvoir et de la position sociale du sujet en cause ? Trahissant en ce sens la signification profonde du mot regarder dans la mesure où celui-ci veut dire "sauvegarder par le regard", sommes-nous précisément capables

---

<sup>1</sup> *Dictionnaire étymologique du français*. J. Picoche. Les Usuels du Robert.

<sup>2</sup> *Regarder Voir*, Le belles lettres Archimbault, mai 1995, p.10.

*Respect, intimité, dépendance ... les pratiques professionnelles interrogées*  
*Journées d'étude APF Formation – Unesco – 27, 28 et 29 janvier 2003*

d'accorder nos regards, nos égards à autre chose qu'aux "grandeurs d'établissement", vis-à-vis desquelles Pascal prévenait pourtant qu'il ne fallait avoir que des "respects d'établissement", c'est-à-dire une déférence tout extérieure (pour que soit maintenu un ordre social qu'au fond Pascal ne conteste pas) mais qui, ne présuppose en aucun cas une inclination intérieure engageant estime à l'égard de la fonction occupée par le personnage "considéré", surtout lorsque la fonction en question ne s'accompagne d'aucune "grandeur naturelle", c'est-à-dire d'aucun talent véritable, ou mérite avéré ? "Il n'est pas nécessaire parce que vous êtes duc que je vous estime, mais il est nécessaire que je vous salue",<sup>3</sup> écrit Pascal. Qu'un duc soit estimé peut arriver s'il est "honnête homme", mais la position sociale, surtout en un monde où elle est encore exclusivement accordée par les hasards de la naissance, ne mérite pas, en tant que telle, autre chose que des "cérémonies extérieures". Aussi, les "respects d'établissement" sont-ils à peine des "respects" quand on veut désigner par ce mot un *sentiment* impliquant la reconnaissance profonde de celui ou de celle qui est respecté. Pourtant, si Pascal éprouve alors le besoin de nous mettre en garde, et de nous inviter à ne pas confondre la déférence qu'à son sens on doit à un personnage puissant avec un véritable respect d'estime, n'est-ce pas parce qu'il arrive effectivement aux êtres humains que nous sommes de n'accorder leur "respect" qu'à ceux qui sont, comme on dit, "bien placés" ?

Le fait que Pascal emploie malgré tout le terme de "respect", fût-ce en le fondant dans l'expression globale de "respect d'établissement", pour nommer ce qui n'est en fait que déférence sociale, est d'ailleurs bien la preuve que le respect se porte le plus souvent d'abord sur ceux qui savent en imposer ou, plus exactement, que notre façon de respecter se réduit le plus souvent à nos divers actes d'allégeance à ces derniers. Il est vrai que l'évolution sociale qui a voulu que les rôles socialement prépondérants ne soient plus réservés à ceux qui les détenaient en raison des avantages de leur seule naissance a peut-être rendu un peu moins illégitime le respect des grandeurs d'établissement, puisqu'il arrive qu'elles soient désormais dévolues à des femmes et à des hommes qui y ont accédé par leurs propres mérites ! Mais ce serait être bien naïf de croire que les fonctions sociales sont désormais toujours attribuées en raison des seuls talents de ceux qui les occupent ! Ce serait au moins oublier que les avantages de naissance n'ont pas disparu et que s'il n'est plus entièrement impossible d'être ministre ou chef d'entreprise quand on est issu d'un milieu modeste, l'appartenance à une condition d'origine aisée n'est manifestement pas sans effets positifs sur la réussite sociale ultérieure.

De toute façon, si ce n'était pas le cas, et si les hommes et les femmes qui occupent des postes de pouvoir ou des fonctions importantes ne le devaient plus jamais qu'à leurs seuls mérites, si les

---

<sup>3</sup> "Discours sur la condition des grands" *Œuvres complètes* p.1029 – 1034.  
*Respect, intimité, dépendance ... les pratiques professionnelles interrogées*  
*Journées d'étude APF Formation – Unesco – 27, 28 et 29 janvier 2003*

systèmes de coteries, passe-droits en tout genre avaient en d'autres termes perdu complètement leur influence (ce qui serait déjà tout à fait révolutionnaire !), cela justifierait-il pour autant qu'on n'accorde son respect qu'à ceux qui se distinguent par des qualités au dessus de la moyenne ? Car si Pascal préconise une certaine défiance à l'égard de ces "charges" qui ne présupposent pas nécessairement des talents, le *Discours sur la condition des grands* auquel je me réfère, ne distingue jamais vraiment le respect véritable (qui n'inclut pas, vous l'aurez compris, ce qu'il nomme les "respects d'établissement") de l'estime.

Or, ce sentiment implique de la part de celui qui l'éprouve une *évaluation* par laquelle celui qui est *estimé*, est jugé digne de l'être. Par conséquent, quand Pascal nous met en garde contre la confusion possible entre politesse ou déférence à l'égard d'un personnage important, et respect de celui-ci, le respect demeure néanmoins sous sa plume un sentiment qui établit des *hiérarchies* entre les êtres humains. Les seuls "respects naturels", c'est-à-dire légitimes, sont ici ceux qui procèdent de la reconnaissance d'une qualité, à commencer par celle d' "honnête homme". "Si vous étiez duc sans être honnête homme, ..., précise donc Pascal; en vous rendant les devoirs extérieurs que l'ordre des hommes a attachés à votre naissance, je ne manquerai pas d'avoir pour vous le mépris intérieur que mériterait la bassesse de votre esprit."<sup>4</sup> Le mépris est donc le contraire du respect et, dans l'un et l'autre cas, ces sentiments supposent une appréciation ou (dans celui du mépris) une dépréciation de ceux qu'ils visent.

Autant dire que **le respect n'est pas en l'occurrence appréhendé comme un sentiment égalitaire** : qu'il soit confondu, à tort nous dit Pascal, avec la soumission à la hiérarchie sociale ou, avec sans doute plus de légitimité, avec l'estime d'un talent, il suppose qu'on place certains au dessus des autres, et que l'on juge alors que seuls ces derniers sont vraiment "dignes de respect". Dans cette perspective, cela signifierait-il que tous les autres sont voués à l'irrespect, c'est-à-dire qu'ils n'auront droit à aucune des marques de *retenue*, de *réserve*, de *politesse* auxquels auront droit ceux qui sont estimés respectables en vertu de leur fonction ou de leur "qualité"? Si l'on peut déplorer un tel état de chose, force est bien de constater malheureusement, que c'est le plus souvent de cette manière que les humains s'accordent respect et considération, c'est-à-dire en fonction de leurs goûts, de leurs admirations, de leurs préférences. Ainsi, n'est-il pas impossible d'entendre un élève justifier son manque de respect à l'égard d'un de ses professeurs ou de ses camarades par le fait qu'il ne "l'aimait pas" !

---

<sup>4</sup> Ibid.

En conséquence, dans le meilleur des cas, nous réserverions notre respect à ceux à qui nous jugeons le devoir en raison d'une "valeur" supposée effective, dans le pire, à ceux qui sont socialement dominants.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce pire des cas soit le plus répandu, tant les hommes ont longtemps appris à comprendre le respect comme soumission au pouvoir.

De cette confusion entre respect et soumission, le personnage du criminel de guerre A. Eichmann nous donne un exemple saisissant, caricatural, et prouvant que le brassage social qui s'est opéré dans les sociétés modernes n'a pas du tout fait disparaître le phénomène : au cours de son procès à Jérusalem en 1961, le procureur pose à un moment une question à laquelle Eichmann se met à répondre avec la précision obsessionnelle qui le caractérise, jusqu'à ce que le procureur l'interrompe en lui disant qu'il n'attendait pas tant de détails mais plutôt des réponses brèves. A la suite de quoi, Eichmann déclare en substance qu'il a donné toutes ces explications sur la déportation des juifs à laquelle il a participé, pour bien faire comprendre au jury et au tribunal le contexte dans lequel il a réalisé son "travail", mais que "si cela n'est pas autorisé", il ne "recommencera plus"!<sup>5</sup> En d'autres termes, Eichmann s'incline en 1961 devant le tribunal israélien, tout comme il s'est incliné, une vingtaine d'années plus tôt, devant l'autorité nazie. Et comme il y a peu de raisons de croire, étant donné ses activités antérieures, que Eichmann s'est mis à avoir beaucoup de respect pour les Juifs, nous pouvons en déduire, qu'au fond, il n'avait pas plus de respect pour l'autorité nazie. Simplement, il s'inclinait devant elle quand elle exerçait le pouvoir (et ce, quelle que soit la manière dont il était exercé) et devant celle des juifs, si celui-ci leur était dévolu dans le contexte du procès.

Et si l'exemple de Eichmann représente un cas d'une assez exceptionnelle énormité<sup>6</sup>, ne révèle-t-il pas malgré tout, comme toute caricature, la vérité de ce que nous nommons habituellement le "respect" ? Ne montre-t-il pas en effet que le respect n'est guère envisagé autrement que dans l'orbe des rapports de pouvoir ?

Dans une pareille perspective, le respect mutuel est-il simplement concevable, et ne sommes-nous pas plutôt contraints à une situation où l'un, dominant, est "respecté" et l'autre, dominé, ne l'est pas ? Quand le seul "respect" auquel nous puissions prétendre, est celui qui résulte de la prise de pouvoir sur l'autre, ceux qui ne peuvent d'une part, pas détenir le pouvoir, et auxquels d'autre part on ne reconnaît<sup>7</sup> pas de qualités, de mérites, de talents particuliers, ne sont-ils pas exclus du champ de toute

---

<sup>5</sup> Cette scène étonnante peut être observée dans *Un spécialiste*, (1999) le film tiré par R. Bromann et E. Sivan du procès de Eichmann à Jérusalem dont H. Arendt avait fait le rapport dans *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*. Folio Gallimard.

<sup>6</sup> Encore que H. Arendt insiste plutôt sur la "banalité" de ce fonctionnaire obéissant "seulement" aux ordres.

<sup>7</sup> Ce qui, évidemment ne veut pas dire qu'ils n'en ont pas.

respectabilité possible ? Plus fondamentalement, cela ne signifie-t-il pas que personne ne respecte jamais personne, puisque nul homme n'est jamais vu, considéré en ce qu'il est, mais seulement craint (parfois admiré) en fonction de ce qu'il représente ; ou bien, ignoré ?

Pour en venir alors à la question du “ respect des personnes handicapées ” à proprement parler, le fait que nous n'ayons pas vraiment surmonté cette appréhension du respect qui le rattache à l'importance de celui ou de celle qui est en cause, et, le plus souvent, tandis que cette importance renvoie elle-même, au “ hiérarchiquement dominant ”, augure assez mal du respect à l'égard d'hommes et de femmes dont les déficiences ne favorisent pas souvent l'accès à une position sociale prépondérante.

La sinistre “ affaire des disparues de l'Yonne ”, n'est-elle pas à cet égard on ne peut plus significative ? Car outre les difficultés attachées à la situation engendrée par les déficiences intellectuelles dont ces jeunes filles étaient atteintes, elles avaient pour “ handicap ” supplémentaire d'appartenir à des familles de condition modeste. En l'occurrence, il n'était d'ailleurs sans doute pas très évident de distinguer les causes des effets : les carences affectives et socio-éducatives constituaient-elles, pour partie au moins, l'origine des difficultés d'apprentissage ? Ou bien était-ce ces difficultés qui les condamnaient plus ou moins par avance à demeurer dans une position socialement défavorisée ? Quoi qu'il en soit, il est certain que si ces jeunes filles avaient été des enfants de notables, on se serait incontestablement inquiété de leur disparition alors qu'aujourd'hui encore, on n'est pas bien sûr, dans l'Yonne, du nombre des disparues ! Peut-être certaines d'entre elles ont-elles été l'occasion de si peu de *considération*, ont-elles été si peu regardées, qu'on ne s'est même pas aperçues qu'elles n'étaient plus là ! De sorte que si elles ont été assassinées, ce qui constitue évidemment le manquement le plus radical au respect de l'autre, c'est parce qu'elles n'avaient jamais été prises en considération, qu'elles avaient si peu d'importance au regard d'autrui, qu'il pouvait advenir d'elles n'importe quoi.<sup>8</sup>

Par conséquent, si nous nous sommes pour l'heure généralement débarrassés des violences les plus visibles à l'égard des hommes et des femmes souffrant de déficience physique ou intellectuelle (pour autant du moins que nous puissions le savoir car le caractère fermé des institutions peut occulter des violences), nous sommes-nous rendus capables d'accorder notre attention et nos égards à ceux que leur situation initiale ne place non seulement pas dans une position de pouvoir à notre égard, mais située d'emblée au contraire dans une posture de *dépendance* ? Les hommes n'ont-ils pas depuis trop

---

<sup>8</sup> *Les disparues d'Auxerre* Corinne Herrmann, Philippe Jeanne. Ramsay 2001.  
*Respect, intimité, dépendance ... les pratiques professionnelles interrogées*  
*Journées d'étude APF Formation – Unesco – 27, 28 et 29 janvier 2003*

longtemps appris à confondre respect et soumission au pouvoir, pour que nous soyons d'ores et déjà capables de *voir* ceux qui ne détiennent pas l'autorité ?

Evidemment, une infirmité n'interdit pas absolument et officiellement l'accès à une position hiérarchique élevée, ou même à une place sociale, à un métier grâce auquel, on accède encore le plus souvent dans nos sociétés (ne serait-ce que pour les motifs précédemment mentionnés), à la respectabilité. En France, la loi fait même aux entreprises l'obligation d'intégrer à son personnel un certain nombre de "personnes handicapées". Parmi les hommes et les femmes que Nicole DIEDERICH et moi-même avons rencontrés au cours de l'étude par laquelle nous avons soumis le diagnostic prénatal au jugement et à l'analyse de personnes atteintes d'une infirmité physique, se trouvaient un chef d'entreprise, une psychanalyste, une avocate, une jeune fille hautement spécialisée en biologie et occupant un poste aujourd'hui important dans une entreprise, l'attaché en communication d'un député etc, etc. De plus, nous avons tous à l'esprit ces artistes qui, de Toulouse LAUTREC au poète Joë BOUSQUET ou au pianiste Michel PETRUCCIANI, atteints de déficiences sensorielles, physiques ou psychologiques ont pourtant produit des œuvres qui ont marqué leur art et suscité l'admiration.

Pourtant le fait que les entreprises préfèrent encore souvent payer les amendes qui leur sont infligées lorsqu'elles ne respectent pas les "quotas" d'intégration ne prouve-t-il pas que la cause de cette dernière est loin d'être gagnée ? Qu'il soit d'ailleurs nécessaire de faire des lois coercitives pour qu'elle ne reste pas au rang des simples déclarations d'intention, n'est-il pas le signe des défaillances sociales en la matière ? Les travaux de J-F RAVAUD qui est d'ailleurs lui-même paraplégique et malgré tout médecin et chercheur à l'INSERM (ce qui prouve que tout n'est pas perdu !) sur l'intégration professionnelle ne montrent-ils pas que, autre forme majeure d'irrespect, les *discriminations*, professionnelles notamment, ne sont pas encore (tant s'en faut !) résorbées ? Ce chercheur a effectivement démontré qu'à qualification, à compétence, et capacités de travail similaires, ceux qui annonçaient leur "handicap" dans leur lettre de candidature à un travail donné avaient déjà beaucoup moins de chance d'être embauchés que s'ils ne le faisaient pas !

Mais admettons que ce ne soit pas le cas. La lutte en faveur du respect de tous, serait-elle gagnée pour autant ? Il est vrai qu'alors, un grand pas serait incontestablement franchi : quand un homme ou une femme atteint d'une déficience, n'entamant pas ses capacités à exercer tel ou tel métier, pourra y accéder comme tout le monde, cela signifiera que les discriminations ont diminué, partant, que le respect de tous s'est amélioré. Quand un homme ou une femme pourra être Ministre ou Secrétaire d'Etat, s'il en est capable, dans quelque ministère que ce soit (et pas simplement "à la condition des personnes handicapées"), quand un journaliste atteint d'une infirmité qui n'entame pas sa capacité à

faire des émissions de télévision ou de radio, pourra le faire sans qu'il s'agisse fatalement d' " émissions spécialisées ", il sera sans doute moins nécessaire de consacrer des journées entières de réflexion au problème du " respect " !

Pourtant, n'en serait pas moins posée la question de savoir si ceux qui ne se distinguent par aucune aptitude particulière, ou dont on n'a pas su repérer les talents, sont pour autant voués à l'irrespect ! Et d'ailleurs, s'ils ont été *admirés* pour leurs œuvres, sommes-nous assurés que les artistes dont je mentionnais à l'instant quelques noms ont été *respectés* ?

La difficulté d'extraire le respect d'une compréhension simplement hiérarchisante, laissant pour compte ceux qu'une faiblesse fera de toute façon dépendre des autres, ne demeure-t-elle pas alors pleinement ? Le respect ne reste-t-il pas réservé à ceux qui sont " mieux placés " que les autres ? Et si nous l'acceptons, nous sentons bien que cela revient purement et simplement à légitimer toutes les violences qui peuvent être perpétrées à l'égard des faibles, des modestes, et non pas seulement à l'égard de ceux que des dispositions physiques ou intellectuelles placent d'abord dans une position de dépendance vis-à-vis d'autrui.

C'est bien pourquoi Emmanuel KANT a essayé de disjoindre le " respect " de l'admiration ou de l'estime, ou, la " considération " (comprise ici comme déférence) à l'égard du " *personnage social* ", du *respect de la personne*, dont Kant veut affirmer qu'elle constitue en quelque sorte un statut *universel*, quelles que soient nos appartenances culturelles, nos talents, ou même nos actes. **Soulignons en effet que pour Kant, même le criminel demeure une personne, et est à ce titre " digne de respect " !** Cela n'implique évidemment pas qu'on lui doive quelque estime que ce soit, mais **qu'on traite sa personne " toujours en même temps comme une fin et jamais comme un simple moyen "**, suivant la célèbre maxime énoncée dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*<sup>9</sup>, et interdisant par exemple qu'on utilise le criminel comme matériel d'expérience scientifique, fût-ce " pour le bien " de la communauté tout entière. Toute personne (au sens ordinaire du mot, c'est-à-dire quand il désigne un individu ou un être humain donné) est et demeure donc quoi qu'il arrive, une *personne* (au sens qui vient d'être énoncé) ! Elle mérite respect même si elle ne se distingue par rien. **Respecter dans ce cas ne veut pas dire rendre les honneurs, mais ne pas attenter à la personne d'autrui.** Le respect devient alors un sentiment froid, que Kant désigne d'ailleurs par l'expression paradoxale de " *sentiment rationnel* " qui ne présuppose aucune admiration, ni même aucune estime puisqu'il est une simple

---

<sup>9</sup> Deuxième maxime des *Fondements de la métaphysique des mœurs*.  
*Respect, intimité, dépendance ... les pratiques professionnelles interrogées*  
*Journées d'étude APF Formation – Unesco – 27, 28 et 29 janvier 2003*

obligation morale à l'égard de tous. Conception révolutionnaire du respect, que nous sommes encore très loin d'avoir comprise, et que nous avons encore bien peu mise en actes même si juridiquement (c'est très important !) nos systèmes démocratiques reposent désormais sur l'affirmation de *l'égalité des personnes*.

Conception du respect qui s'accompagne d'une appréhension tout aussi nouvelle de la notion de *personne*. A mesure que le "respect" devient moins hiérarchisant la personne s'émancipe effectivement du concept de "personnage", ce qui, à l'origine et étymologiquement, n'est absolument pas le cas. Le mot *persona* (du latin *personare*, qui veut dire "sonner au travers") désigne d'abord le masque derrière lequel s'efface le comédien pour jouer le rôle qui lui est imparti. Par conséquent, la personne se confond initialement avec le personnage social, et renvoie à une fonction et à une *dimension publique*. C'est probablement la raison pour laquelle le terme avait pris une dimension juridique et servi à désigner, en *droit romain*, celui qui a une existence civile et des droits, par opposition aux esclaves qui en sont privés.

Très longtemps, le respect de la personne se confondra ainsi avec celui du seul personnage public, avant que divers mouvements de pensée ne contribuent à imposer l'idée suivant laquelle, en dignité et en droits, tous les hommes sont égaux. Par exemple le stoïcisme (qui n'a pas été sans influence sur Pascal) donnera au concept de personne une *dimension intérieure*, en affirmant que nous devons conserver une relative indifférence à l'égard des rôles et des fonctions publiques parce que nous appartenons tous à une *même communauté*, idée que nous retrouvons bien entendu, dans le christianisme. Progressivement, s'imposera donc, dans les sociétés occidentales tout du moins, l'idée que tous les hommes sont *des sujets de droit* et la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 reconnaîtra ce statut juridique à tous.

Révolution intellectuelle, politique, morale d'une exigence dont nous sentons bien que si elle a eu lieu *en principe*, elle est encore *en fait* en attente d'application dans bien des cas<sup>10</sup>. Sans doute parce qu'une telle forme du respect va à l'encontre de tout mouvement affectif spontané, tant il est vrai que nous respectons souvent à l'aune de nos préférences, mais aussi peut-être, parce qu'une telle conception du respect n'est pas elle-même au dessus de toute possibilité de critique.

En effet, qui est cette "personne", distincte de tout personnage social mais aussi de toute caractéristique particulière, à laquelle nous devons le respect, sans éprouver pour elle ni admiration ni estime ni tendresse particulière ? Qu'est-ce qui fait donc le fondement de cette respectabilité ? A devenir si universelle, la "personne" est-elle encore à même de désigner un être humain particulier, qui

---

<sup>10</sup> Et peut-être plus que jamais menacée en ces temps où la "dignité de la personne" est confondue avec son état de santé, particulièrement dans les débats sur l'euthanasie.

veut pourtant être respecté en tant qu'il est lui et pas un autre ? Car la " *dimension intérieure* " de la " personne moderne ", a le mérite de permettre l'affirmation suivant laquelle une personne demeure une personne par delà les aléas du corps, celui-ci fût-il sévèrement endommagé. Toutefois, l' " *intériorité* " à laquelle nous sommes ici renvoyés n'a rien à voir avec une intériorité psychologique individuelle : la personne est seulement ce principe de cohésion et de cohérence, toujours plus ou moins rattaché par la modernité aux concepts de *raison* et de *conscience*. Grâce à l'une et à l'autre, chacun peut se reconnaître l'auteur de ses actes, et se prescrire, indépendamment de ses intérêts propres, la loi morale, c'est-à-dire faire son devoir même quand cela ne l'arrange pas. Tout cela a évidemment de la grandeur en un monde où l'intérêt individuel, la loi du plus fort tendent à s'imposer ! Néanmoins, à force de devoir être universel, rationnel, non fondé sur la moindre préférence, le respect ne devient-il pas abstrait et désincarné ?

Car si mon personnage social ne résorbe évidemment pas toute ma personne, si les qualités auxquelles je m'efforce ou encore mes actes ne résument jamais tout mon être, il n'est pas impossible que ces divers aspects de mon existence fassent partie de ma personne, et que je veuille aussi être considéré à partir des singularités qui constituent ma personne.

En effet, au cours d'une réunion du groupe d'éthique de l'Association des paralysés de France<sup>11</sup>, Gérard PRIER<sup>12</sup> mentionnait à juste titre parmi les manquements au respect dont sont souvent victimes les résidents des institutions spécialisées, ces "*violences infimes*" qui vont du tutoiement systématique d'hommes et de femmes dont on néglige qu'il s'agit d'adultes sous prétexte qu'ils sont atteints d'une infirmité et vivent de surcroît en institution, à la "*maoïsation de l'habillement*" qui conduit souvent, pour des raisons de commodité, à proposer le même type de survêtement à tous les résidents, sans tenir compte de la morphologie, des préférences ou du sexe de la personne concernée. Comment expliquer le manque d'égards vis-à-vis des pratiques religieuses ou des habitudes culturelles de chacun, sinon par l'impossibilité dans laquelle se trouvent quelquefois les personnels de prendre en compte les individus dans leur singularité ?

Si la volonté d'affirmer, sans distinction, la respectabilité de tous a donc pour avantage de poser les fondements théoriques de la respectabilité de ceux qui sont en position de faiblesse ou de dépendance, même quand ces derniers ne voient cette fragilité compensée par aucun statut leur donnant une aura particulière au regard d'autrui, il est vrai que le respect de la personne comprise comme " personne rationnelle " a pour inconvénient d'être si froid, si dépouillé de toute affectivité, que

---

<sup>11</sup> Il s'agissait de la réunion du 16 avril 1999.

<sup>12</sup> Gérard Prier est responsable des foyers de l'A.P.F.

chacun peut alors avoir l'impression de n'être pas considéré en tant qu'il est un être corporel par exemple, demandant donc notamment à être considéré avec ses dispositions physiques particulières.

Certes, chacun veut être traité "comme tout le monde", mais ceux et celles qui sont atteints dans l'intégrité de leur corps ou de leurs facultés intellectuelles ainsi que leurs familles n'en choisissent pas moins quelquefois comme slogan : "A chacun selon ses besoins"! Ainsi, la reconnaissance de *l'universalité de la personne* ne doit-elle surtout pas être confondue avec une uniformisation gommant les singularités. Au contraire, le respect de l'autre passe par le difficile équilibre entre la reconnaissance de l'universalité de la personne et celle du caractère unique de chacun.

Car la prise en compte de ce *seul* second aspect aboutirait à une autre impasse : celle provoquée par une inflation du "moi" rendant à nouveau impossible la réciprocité du respect entre ceux qui sont dépendants et ceux dont ils dépendent.

Car si les personnels soignants ou accompagnant et les valides sont confrontés à la tentation de ne pas toujours prendre suffisamment en considération ceux qui sont bien souvent en leur pouvoir, ces derniers doivent également relever un périlleux défi : celui de *voir* en ceux dont ils dépendent autre chose que les instruments palliatifs à leur dépendance ! Quiconque a fait l'expérience d'une invalidité passagère sait en effet combien il faut "prendre sur soi" pour calmer son impatience quand les autres ne répondent pas instantanément à ses besoins, et combien il faut apprendre à demander de manière à se faire entendre sans que la demande se convertisse en ordre !

Car la fatigue, la résignation, les frustrations, l'habitude aidant, peut très facilement se mettre en place un engrenage d'irrespect où personne ne *voit* plus personne. Et il arrive alors souvent que nous reportions les uns sur les autres le manque de respect dont, à des titres et à des degrés divers, nous souffrons peut-être tous plus ou moins.

Ainsi, lorsque le personnel soignant n'est pas lui-même tellement reconnu, considéré, aidé, dans le travail délicat qu'il assume quotidiennement, il peut arriver qu'il n'ait plus d'égards envers ceux qui, de leur côté, n'auront pas toujours la force de se rendre considérables. Il est vrai que l'habitude et la lassitude d'une activité quotidienne émoussent l'aptitude au respect. Comme je faisais remarquer à un élève son manque de respect à l'égard de tous, y compris vis-à-vis de ses camarades, il me répondit sans détour : "*nous, on peut pas se respecter, on se connaît trop!*". A quoi je n'ai su répondre que : "*ça promet pour votre future épouse !*". Pourtant, dans sa spontanéité, ce jeune garçon indiquait bien qu'à force de voir les gens, qu'ils soient ou non valides, il arrive que, précisément, nous ne les *voyions* plus. Lorsque des hommes et des femmes en position de faiblesse de personnels eux-mêmes quelquefois déconsidérés, il faut que se manifeste un véritable esprit de résistance contre le manque de respect dont nous souffrons dans notre monde, pour que les uns et les autres en viennent précisément à se

considérer mutuellement. Et pour que chacun ne reporte pas sur autrui le manque d'attention dont il est lui-même victime, encore serait-il nécessaire que tous aient conscience qu'ils ne respectent pas forcément les autres, et qu'ils ne sont pas eux-mêmes respectés !

Or, quand d'un côté, les uns sont insidieusement amenés, pour supporter une situation pénible ou humiliante à s'absenter de leur propre corps, à entendre parfois parler d'eux-mêmes comme s'il s'agissait de quelqu'un d'autre, à renoncer au bout du compte à toute revendication de respect, et quand, de l'autre, ceux qui les accompagnent ont le devoir d'exercer une profession parfois d'autant pénible que les effectifs sont insuffisants, comment un respect réciproque pourrait-il s'instaurer? Au delà de la relation accompagnant/accompagné, aidant/aidé comment pourrait, plus généralement, s'instaurer une communauté où tous, y compris les résidents des institutions spécialisées entre eux (puisque l'on sait que les violences contre certaines personnes atteintes de déficiences, viennent, dans les institutions, d'autres résidents) se respectent ? Sans doute, pour éviter l'inflation du moi dont je parlais tout à l'heure, et qui met fatalement en péril la réciprocité du respect, faudrait-il penser celui-ci à la fois comme un *droit vis-à-vis de soi-même* et comme un *devoir vis-à-vis d'autrui*.

Ainsi, le problème est-il probablement encore mal posé lorsque l'on part d'abord de l'affirmation de l'individu. Par exemple, l'Education nationale préconise aujourd'hui de "*placer l'élève au centre du système éducatif*". Mais si chacun se perçoit alors comme centre qui va donc rester à la périphérie pour s'occuper de tous ces "centres" ? Comment l'affirmation de chacun ne finirait-elle pas par occulter tous les autres ? Et cela n'aboutirait-il pas à l'effet contraire de celui qui était initialement recherché ? Pour que chacun puisse être considéré, il faut effectivement que chacun ait sa place au sein d'un tout. Faute de quoi chaque individu prend la place de tous les autres. De sorte que si la revendication : "*A chacun selon ses besoins*" doit être employée quand elle est destinée à lutter contre la conception d'un respect portant sur un individu si "général", si "moyen" qu'il finit par ne plus concerner personne, elle ne doit pas devenir le mot d'ordre d'une volonté seulement individuelle. Elle ne doit pas aboutir en d'autres termes à ce que l'affirmation de chacun nuise au respect de tous.

Toute la difficulté consiste donc à constituer des *communautés de personnes* ; lesquelles doivent de plus ne pas être abstraitement considérées, mais envisagées comme portées par le mouvement d'une vie inscrite dans la durée, et donc susceptible de déploiement ultérieur.

Car (nouvelle difficulté et non des moindres !) la considération de la singularité d'un être exige qu'il soit considéré en ce que qu'il *pourrait être*. En effet, cela fait partie des obstacles essentiels au respect des autres que de ne les envisager que comme des "choses fixes", définitivement arrêtées à ce

qu'elles "sont", parfois à ce que des stigmates extérieurs donnent à voir. Or, chacun d'entre nous a pu éprouver en lui-même une certaine difficulté à accepter le changement de l'autre, quel que soit d'ailleurs ce changement, et celui-ci fût-il une amélioration ! Car, nous nous contentons souvent d'autant plus facilement de l'"idée" que nous nous faisons des autres en fonction de l'"état" dans lequel ils se trouvent, qu'apprendre à les voir en ce qu'ils sont vraiment, c'est-à-dire dans le *déploiement* de leur être, nous obligerait à changer le lien qui nous unit à eux et donc, à changer nous-mêmes. D'où "*l'enfermement dans des réputations*" dont Gérard PRIER disait encore qu'il est courant dans les institutions, que j'ai pu moi-même observer dans bien des établissements scolaires alors que cela revient à assujettir la personne concernée à un "comportement" qui l'ampute de son devenir, quand il faudrait, pour la respecter vraiment, contribuer à *libérer l'humanité qui est en elle*.

Au terme de cette réflexion, nous voyons donc que les hommes, qu'ils soient ou non "handicapés" pourront se dire "respectés" quand ils seront considérés dans la temporalité et la corporéité singulières de leur être, ainsi que dans leur dimension d'être inscrit dans une communauté humaine dans laquelle, sans hiérarchie, chacun trouvera place.

Il nous faut alors constater combien le respect d'autrui ne va pas de soi ! Combien il suppose que nous surmontions non seulement notre tendance si spontanée à ne prendre en considération que ceux qui savent s'imposer à notre attention, l'habitude de ne voir en eux que ce que nous en montre leur apparence immédiate, celle de projeter sur eux ce qu'il nous semble bon d'en penser, celle de ne les appréhender qu'en fonction de nos attentes et de nos intérêts, etc., etc. ; mais aussi peut-être que nous dépassions certains des présupposés intellectuels qui structurent notre monde. Le fait que le concept de "respect" ait déjà une si longue histoire, qu'il soit si difficile de le définir avec justesse ne montre-t-il pas d'ailleurs qu'il nous faudra encore bien du temps pour le mettre en œuvre ?